

**FICHE 1.2 - CAHIER DES CHARGES**
**OBJECTIF**

**Rédiger le cahier des charges de manière explicite par rapport aux objectifs de gestion et de prévention des déchets de chantier**

**RESUME SELECTIF**

Famille	Objectif(s)	Pratique d'ordre	Pratique qui touche au(x)	Type de chantier	Phase de projet	Acteur responsable
Relation contractuelle	Environnemental Economique et Social Pratique	Conceptuel	Personnel	Construction neuve Rénovation Démolition	Prévention structurelle	Maître d'œuvre (Maître d'ouvrage)

**DESCRIPTION**

Les clauses du cahier des charges spécifient les conditions et pratiques sur chantier liées à la place et au tri sélectif sur chantier, à la protection des matériaux, à la logistique, à la planification, aux exigences sur les matériaux (approvisionnement, composition, recyclabilité...), au réemploi sur site, à la stratégie d'anticipation, au mètre descriptif...

L'intégration au cahier spécial des charges des dispositions techniques et organisationnelles relatives à la gestion des déchets est capitale pour atteindre les objectifs de bonne gestion des déchets.

- Dans les clauses administratives :

Rappeler le cadre légal avec le permis d'environnement, les législations relatives à la prévention des déchets et à la gestion des sols pollués ainsi que la directive européenne 2008/98/CE.

Exiger le plan de gestion des déchets, les attestations de recyclage et les essais des matériaux et éléments récupérés.

- Dans les clauses techniques

L'entreprise doit inclure la prise de connaissance de la gestion des déchets au travers de la reconnaissance des matériaux à récupérer, recycler ou évacuer sur base du cahier des charges et des métrés, des possibilités effectives de démantèlement / déconstruction et des possibilités d'organiser le tri (espace disponible, accès, ...)

Assigner explicitement et clairement la tâche de gestion des déchets à une personne responsable et coordinateur.

Rédiger les prescriptions environnementales pour favoriser par ordre de priorité: le réemploi, le recyclage, et la valorisation énergétique et éviter la mise en décharge.

Les éléments et matériaux récupérés et qui seront réutilisés doivent pouvoir être stockés pendant la durée du chantier.

Le cahier des charges devra intégrer le développement d'un Plan de Gestion des Déchets de chantier.

La description spécifique des tâches de gestion des déchets doit obliger l'entrepreneur à être explicite sur ce point éventuellement détailler son prix lié à cette gestion.

Dans le cadre de travaux de démolition : Introduire la notion de déconstruction sélective, démantèlement, démontage, ... sans détériorer les matériaux et éléments & Mentionner explicitement quels seront les matériaux de démolition qui resteront la propriété de l'entrepreneur après la déconstruction et spécifier ceux qui resteront la propriété du MO et seront récupérés pour être réincorporés dans le bâtiment.

Si des matériaux issus d'une démolition préalable au chantier doivent être réutilisés sur chantier, les clauses administratives du cahier des charges mentionneront que ces matériaux doivent être soigneusement stockés, mis en dépôt sur une aire spécifique et protégés.

Dans le cas d'une rénovation, le cahier des charges reprend également les détails d'un inventaire descriptif. Une visite documentée (rapport photographique / repérage sur plan) du bâtiment avant toute intervention de démolition ou de rénovation permet de prendre connaissance et d'identifier l'ensemble des composants du bâtiment. Un relevé avec établissement d'une liste reprenant :

- Le type des matériaux et leur localisation dans le bâtiment
- La quantité présumée ou calculée des différents matériaux
- La catégorisation des matériaux selon : La classe de déchets (Dangereux (Classe 1) / Non Dangereux (Classe 2) / Inertes (Classe 3) & Le type de traitement (Réemploi / Recyclage / Décharge / Incinération)

Sur base du relevé descriptif et métré quantitatif/qualitatif, une analyse spécifique permet de déterminer :

- Les matériaux récupérables pour le nouveau projet de construction ou pour une utilisation dans un autre projet.
- Les matériaux pouvant être recyclés ou non, ainsi que les matériaux nécessitant un traitement particulier.

Le métré descriptif doit dès lors être le plus détaillé possible quant aux conditions techniques de réemploi des éléments démontés sélectivement. Ce métré sera éventuellement accompagné de clauses techniques additionnelles liées au réemploi et à la remise en oeuvre de certains éléments.

Le cahier des charges doit également énoncer :

- les dispositions contraignantes prises à l'encontre des entreprises ne respectant pas les exigences du cahier des charges et du plan de gestion des déchets
- l'obligation pour l'entrepreneur de constituer un listing des matériaux mis en oeuvre dans le bâtiment (typologie / fiche technique...) ainsi que le lieu de mise en oeuvre et les quantités approximative. L'objectif est d'assurer une traçabilité des composants mis en oeuvre pour les phases ultérieures d'intervention (rénovation / démolition) permettant dès lors d'identifier les types de déchets (ex : déchets dangereux / produits révélés nocifs dans le temps...) qui seront produits et les quantités présumées. Ce listing accompagnera le DIU (Dossier d'intervention ultérieur) du coordinateur sécurité santé.

#### CRITIQUES

##### Avantages / Bénéfices de mise en oeuvre

- Conseil à l'entrepreneur de travailler dans un cadre spécifique et défini.
- Prise en compte très tôt de la question des déchets
- Discussion uniquement technique sur le CDC
- Structuration entre acteurs = réduction efficace des déchets

##### Inconvénients / Difficultés de mise en oeuvre

- Investissement personnel de l'architecte non reconnu
- La démarche doit être soutenue par le MO
- Accroissement des contraintes administratives

#### LIENS AVEC D'AUTRES PRATIQUES (familles de pratiques)

*Cette pratique appartient à la famille des pratiques :*

- D - Gestion efficace des déchets : plan de gestion, acteurs, logistiques, quantification, tri, etc.
- E - Marché de travaux : appel à soumission, cahier des charges, offres

#### REFERENCES / EXEMPLES (liste non exhaustive)

- MATRIciel, Fiche 4.3 : La gestion des déchets du secteur de la construction, Rapport Technique "Bâtiments exemplaires", Bruxelles Environnement
- ADEME, 2009, Prévenir et gérer les déchets de chantier: Méthodologie et outils pratiques opérationnels, Ed. Le Moniteur
- Possoz, J-P, 2015, Pratique du réemploi en marché public: 5 projets entre 2004 et 2015, Formation Bâtiment Durable: Réemploi de matériaux et éléments de construction, Bruxelles Environnement, Bruxelles